



**Publiée sur le site internet de la commune le : 18 juillet 2023**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal du 11 juillet 2023 - N° D2023\_33**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOU Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le tableau annuel d'avancement de grades de l'année 2023 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, toutes les conditions étant remplies et les critères retenus respectés,

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :*

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 d'un emploi permanent à temps non complet d'un emploi permanent à temps non complet de : adjoint technique territorial ;
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

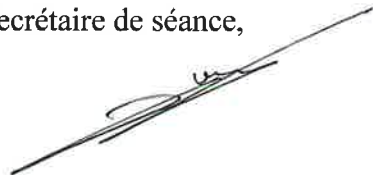
FIXE comme suit le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

## TABLEAU DES EFFECTIFS

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	TAUX DE RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35 h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	36 h 15 mn	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	28 h	28/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	25 h annualisées	22.69/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7 h	7/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial	C	40 h annualisées	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial (emploi saisonnier)	C	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>			
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	43 h 15 mn annualisées	35/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Adjoint territorial du patrimoine	C	35 h	5/35 <sup>ème</sup>

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI